

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_42

id. 3610

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, M. DEPRINCE, M. DESCZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme DEBIAIS (pouvoir à M. HENRYOT), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La conservation et la valorisation des archives sont depuis les lois de décentralisation une compétence obligatoire du Département et le sont restées dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de la République.

Avancement du projet d'extension et de restructuration des Archives départementales de Tarn-et-Garonne de 2013 à 2017

Les Archives départementales sont installées depuis 1904 dans une ancienne École normale édifiée en 1873-1875 par l'architecte départemental Combebiac, en face du cours Foucault à Montauban. Cet imposant bâtiment en briques et pierres, qui occupe une place de choix dans la cité, à proximité du centre-ville et dans une zone non inondable, est depuis quelques années arrivé à un seuil critique, qui ne permet plus au service d'assurer sereinement ses missions obligatoires.

Partant de ce constat, le 29 juin 2007, l'Assemblée départementale délibère en faveur d'une extension des Archives sur place, et de l'acquisition, dans cette perspective, de la parcelle Razali (460 m²), adjacente à celle des Archives (côté occidental). Cette parcelle est acquise le 23 janvier 2008.

Le 15 novembre 2013, à l'occasion du vote de sa DM2, l'Assemblée départementale valide une pré-étude de restructuration et d'extension des Archives sur leur site historique, visant à améliorer l'accueil du public, à doubler les capacités de stockage du dépôt (de 10 000 à 20 000 mètres linéaires), à se rapprocher des normes actuelles de conservation, à rationaliser les espaces de travail et à moderniser les équipements.

En 2015, un programmiste (Epélia) s'est vu confier la rédaction du programme de l'opération et la réalisation d'une étude de faisabilité, au sein d'un comité de pilotage composé d'élus et des services concernés. Les utilisateurs ont également été consultés, au cours d'ateliers de travail.

Lors du budget primitif des 12 et 13 avril 2016, le Conseil départemental a validé une autorisation de programme de 15 000 000 €, une inscription de 6 000 000 € de crédits de paiement, et, après examen de l'étude de faisabilité, un pré-programme dont les orientations étaient les suivantes :

- doublement des capacités du dépôt (+ 9 200 mètres linéaires de rayonnages) et amélioration significative des conditions d'accueil du public, de travail des agents, des conditions de conservation, sans modification structurelle des anciens magasins dits « autoporteurs », compte tenu du coût induit par une telle option ;

- phasage commençant par l'optimisation de la parcelle Razali, acquise en 2007, afin d'assurer la continuité du service public pendant les travaux, au moyen d'une opération tiroirs ;
- enveloppe prévisionnelle de 10 300 000 € HT (hors rayonnages et mobiliers, déménagements des fonds et places de stationnement), sachant qu'une aide de l'État (15 à 25%) peut être attendue.

Le programme technique détaillé, remis par la société Espélia à la fin de l'année 2016, a été examiné le 24 mai 2017 par le comité de pilotage qui en a approuvé les éléments clés (besoins en surfaces, organigramme fonctionnel du bâtiment, conditions de conservation et d'accueil du public, principe d'un phasage permettant d'assurer la continuité du service pendant les travaux, conformité avec la réglementation thermique en vigueur et enveloppe financière prévisionnelle), le SIAF devant être saisi pour d'éventuelles remarques ou demande d'ajustements ou modifications.

Parallèlement, à la demande de Monsieur le Président, une visite des locaux et une présentation du projet *in situ* ont été proposées le 14 juin 2017 afin de donner le maximum d'éléments pour se prononcer sur cette opération. Pour les conseillers départementaux qui n'ont pas pu répondre à cette invitation, un dossier de synthèse a été élaboré et leur a été adressé.

Monsieur le Président rappelle que la majorité des élus présents s'est prononcée pour la réhabilitation sur site et a exclu l'hypothèse d'une construction sur un autre site.

A ce stade des réflexions, Monsieur le Président souhaite que le Conseil départemental puisse se prononcer afin de ne pas retarder davantage cette réhabilitation nécessaire à l'exercice des missions obligatoires de la direction des archives dans de bonnes conditions.

Toutefois, les investissements importants à mener d'ici la fin de du mandat de l'Assemblée départementale dans divers domaines (éducation, université, sport, culture...) amènent Monsieur le Président à proposer à l'Assemblée un projet de restructuration maîtrisé, qu'il souhaite néanmoins opérationnel, ouvert sur l'avenir et garant de conditions satisfaisantes de travail, d'accueil des publics et de traitement des collections.

Monsieur le Président propose donc de prendre connaissance d'un projet de programme technique, approuvé par le comité de pilotage, dont le coût d'opération est évalué à 4 315 000 euros et la mise en œuvre prévue sur 3 ans (2018-2019-2020).

1 – ÉTAT DES LIEUX-PRÉSENTATION DU SITE

Le site concerné par ce projet comprend le bâtiment actuel des archives 12 14 avenue du Xème Dragon, la maison « Razali » 16 Avenue du Xème Dragon, le bâtiment du 13 rue Labat et le gymnase 25 rue Labat, tous propriétés du Département (*voir plan ci-joint « Parcellaire du site »*).

Contraintes architecturales environnementales et urbanistiques

L'ensemble des bâtiments concernés se trouvent dans une zone « abord de monuments Historiques ». L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est à prendre en compte.

Constats

Il est à noter que l'état général des bâtiments, dans leurs structures et dans leurs équipements extérieurs et intérieurs, a fait l'objet d'un examen global pour lister les dégradations observables mais aussi les points positifs de qualité architecturale.

| Constats |
|--|
| L'accueil du public à la salle de lecture n'est pas clairement indiqué. Les vestiaires sont vétustes et en nombre insuffisant. La circulation du public ne permet pas un bon niveau de sécurité des documents qui leur sont mis à disposition. |
| Le stockage actuel des archives occupe tous les niveaux du bâtiment central et les trois quart de l'aile occidentale sur quatre niveaux. Ce système ancien n'est pas modifiable. |

2 – OBJET DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION

L'opération de réhabilitation et de mise aux normes des archives départementales comprend une opération de sauvegarde du bâtiment historique, une restauration de la maison « Razali » et une appropriation du gymnase.

Le bâtiment historique sera conservé dans sa composition structurelle sur deux niveaux dans l'aile orientale.

L'espace central du rez de chaussée conservera son usage d'accueil de la salle de lecture, l'espace dédié actuellement au secrétariat et au bureau du directeur sera réaménagé pour créer un accueil, les vestiaires visiteurs et leurs sanitaires.

L'organisation générale des circulations horizontales et verticales par

l'installation d'un ascenseur dans le jour de l'escalier d'honneur devra être étudiée pour relier les différentes activités du bâtiment.

Les mises aux normes devront se faire dans le respect du bâtiment existant et en utilisant dans la mesure du possible des techniques de ventilation naturelle, d'isolants issus de produits renouvelables et d'appareils économies en énergie.

| Objectifs |
|---|
| Améliorer l'accueil du public : l'espace d'accueil, les vestiaires, doivent être proches et bénéficier de toilettes dédiées. |
| Accroître et sécuriser les linéaires d'archivage pour être en conformité avec l'objectif du Département. |

Le but est d'améliorer la fonctionnalité de l'ensemble, de préserver la beauté remarquable du bâtiment et d'utiliser au mieux les espaces existants.

Les activités des archives départementales resteront en fonction sur place durant l'exécution des travaux ; il est donc nécessaire de prévoir en amont un planning d'opérations tiroirs avec séparation entre chantier et activité pour prévenir tout risque d'incident ou d'accident mettant en danger les utilisateurs du site et les employés des entreprises. La réfection des toitures nécessitera un bâchage systématique des parties découvertes en suivant l'avancement du chantier.

3 – PLANNING PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Ce projet permet d'envisager le planning prévisionnel suivant :

- **Novembre 2017:** changement de la chaudière.
- **2018 :** réaménagement de l'appartement de fonction situé au premier étage de l'aile orientale en bureau et création d'un plafond/plancher phonique ;
Changement de portes fenêtres au rez de chaussée ;
Réfection de la couverture et de la zinguerie et Isolation des combles de l'ensemble ;
Création de parking pour le personnel dans le jardin « Razali » ;
Restauration des planchers, de la charpente et de la couverture de la maison « Razali ».
- **2019 :** création de l'ascenseur dans l'aile orientale ;
Mise en place de portes et de plafonds coupe feu, changement des menuiseries des magasins ;
Mise en place d'une ventilation générale des magasins ;

Création d'un volume climatisé et ventilé dans ~~le gymnase aux normes~~
actuelles de conservation des archives.

- **2020** : mise en exploitation du gymnase par l'installation de 11 km de rayonnage ;
Transformation du pavillon nord-ouest et de la partie sud-ouest de l'aile occidentale pour prévoir l'installation de 4,6 km de rayonnage.

4 – PHASAGE ET CHIFFRAGE DE L'OPÉRATION - coûts TTC

Le phasage devra présenter des tranches fonctionnelles ; à l'issue de chaque tranche, la suivante pourra être réorientée si nécessaire.

Il devra prendre en compte la continuité des services durant les travaux.

| | | |
|--|--|---------------------|
| 2017 Changement de la chaudière (pour mémoire) | | 50 000 € |
| 2018 | | |
| Peinture bureaux premier étage (R+2) | | 22 000 € |
| Électricité bureaux premier étage (R+2) | | 18 700 € |
| Sol souple bureaux premier étage (R+2) | | 16 500 € |
| Menuiseries (portes-fenêtres) RC | | 27 500 € |
| Réfection complète couverture (tuiles mécaniques) | | 330 000 € |
| Réfection complète zinguerie et évacuation eaux pluviales | | 110 000 € |
| Isolation des combles | | 55 000 € |
| Création plafond phonique entre salle de lecture et R+2 | | 55 000 € |
| Création accès et parking dans jardin « Razali » | | 47 300 € |
| Restauration maison « Razali » | | 143 000 € |
| SOUS-TOTAL 2018 | | 825 000,00 € |
| 2019 | | |
| Création d'un ascenseur dans l'escalier de l'aile Est | | 66 000 € |
| Installation de portes coupe-feu entre chaque unité | | 110 000 € |
| Changement des menuiseries extérieures des magasins | | 99 000 € |
| Création de plafonds coupe-feu entre chaque étage | | 55 000 € |
| Mise en place ventilation contrôlé sur l'ensemble | | 220 000 € |

| | | |
|---|--|-----------------------|
| Création d'une boite dans le gymnase | | 880 000 € |
| SOUS-TOTAL 2019 | | 1 430 000,00 € |
| 2020 | | |
| Rayonnage compact 11 km dans boite gymnase | | 550 000 € |
| Création de trois planchers dans pavillon d'angle N/O | | 220 000 € |
| Mise en place rayonnage compact pavillon N/O 2,2 km | | 110 000 € |
| Création de trois planchers dans pavillon d'angle S/O | | 220 000 € |
| Mise en place rayonnage compact pavillon S/O 2,4 km | | 110 000 € |
| SOUS-TOTAL 2020 | | 1 210 000,00 € |
| TOTAL GENERAL DE LA REABILITATION | | 3 465 000,00 € |
| Provision études, BET et BC, divers imprévus | | 850 000,00 € |
| COUT D'OPERATION TTC | | 4 315 000,00 € |

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, le nouveau programme technique et financier de l'opération de réhabilitation/restructuration des archives départementales ;
- Approuve, l'échéancier de réalisation ci-dessus présenté ;
- Décide d'arrêter l'autorisation de programme dédiée à ce projet à 4 315 000 € ;

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions ~~au~~ des financeurs potentiels.

Pour : 19

Contre : 9

Abstentions : 2

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC